

OBJET : (025) RENOUELEMENT DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE SANNOIS ET L'ORGANISME DE FORMATION TRANS-FAIRE

**L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE,
LE DOUZE DECEMBRE,**

Le Conseil Municipal de la Commune de SANNOIS, légalement convoqué le 29 novembre 2024, s'est assemblé au lieu de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Bernard JAMET**,

ETAIENT PRESENTS : Monsieur JAMET Maire,
M. WILLIOT, M. GORZA, Mme TROUZIER EVEQUE,
M. FLAMENT, Mme ABDELOUHAB, M. PORTIER,
Mme CAMPAGNE, M. PURGAL, Mme BRULE,
Mme CAPBLANC
Adjoints
M. FABRE, Mme AUBIN, M. BOULIGNAC, M. PERRET,
Mme QUEYRAT-MAUGIN,
M. BOISCO
Le nombre de conseillers en exercice est de 35
Conseillers Délégués
M. KERGOAT, M. ROZOT, Mme ENGUERRAND,
M. LAMARCHE, M. ZAMBUJO, M. FLEURIER,
Mme RODRIGUEZ, Mme CHRISTIN
et Mme JACQUET-LEGER
Conseillers Municipaux,
formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

Mme FAUCONNIER	à	M. WILLIOT
Mme RICARD	à	Mme TROUZIER EVEQUE
Mme HELT	à	Mme AUBIN
M. SAGBOHAN	à	Mme CAMAPGNE
M. GUEUDIN	à	M. JAMET
Mme TOUMI	à	Mme ABDELOUHAB
M. PONCHEL	à	M. LAMARCHE
M. LEGUEIL	à	Mme CHRISTIN

ABSENTE EXCUSEE : Mme SAIDI

SECRETAIRE DE SEANCE : M. BOISCO

Exécutoire en vertu de l'article L 2131-1 DU CGCT

A.R. du 12 décembre 2024

Identifiant unique de l'acte

N° 095-219505823 - 2024.12.12 - DL2024 - 146 - DE

Publiée le 18 décembre 2024



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2024/144 du 12 décembre 2024

OBJET : (025) RENOUELEMENT DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE SANNOIS ET L'ORGANISME DE FORMATION TRANS-FAIRE

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L 2121-29, L 2122-21,

Considérant la volonté de la ville de contribuer à l'apprentissage des futurs éducateurs sportifs, via les événements portés par les services de la ville en direction de l'enfance et la jeunesse.

Considérant que le premier partenariat entre la Commune est l'organisme de formation Trans-Faire sur la période du 22 avril au 18 octobre 2024, est concluant,

Vu l'avis des IIème et Ière Commissions,

Après en avoir délibéré,

Vote(s) Pour : 34

Vote(s) Contre : 0

Abstention(s) : 0

DECIDE :

Article 1 : d'approuver le renouvellement du partenariat entre la Ville de Sannois et le Centre de formation Trans-Faire pour la mise à disposition de salles, en contrepartie de la mise à disposition de ressources humaines pour certaines actions Sannoisiennes.

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention annexée.

Article 3 : dit que la somme de 1 149,20 euros sera encaissée au budget principal.

Article 4 : de préciser que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux présenté à Monsieur le Maire de Sannois, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise – 2/4 bd de l'Hautil BP 30322 95027 Cergy-Pontoise Cedex dans ce même délai de deux mois par l'intermédiaire de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <https://www.telerecours.fr>.

AINSI DELIBERE,

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE

LE SECRETAIRE DE SEANCE

Bernard JAMET
Vice-Président

Communauté d'Agglomération Val Parisis



Maxime BOISCO
Maxime BOISCO
Conseiller municipal

délégué au suivi du programme ANRU